



## Rupture anticipée d'un commun accord cdd

Par **Galou053**, le 15/06/2022 à 16:01

Bonjour ,

j ai fait une rupture anticipée d un commun accord de mon contrat cdd hors là je viens de recevoir mes papiers de fin de contrat .

Il apparaît que mon employeur a coché la case " à l'initiative du salarié " et pas d un commun accord .

quel recours puis-je avoir ?

car là c est comme si j avais démissionner et ne peut toucher pôle emploi avec mes droit déjà ouvert .

merci à l'avance .

gaelle

Par **Marck.ESP**, le 15/06/2022 à 16:09

Bonjour

Cet "accord" fait-il suite à votre demande ?

Lui avez vous parlé depuis la réception ?

Par **Galou053**, le 15/06/2022 à 17:13

Oui . Nous avons échanger ensemble et mon employeur était d accord .

Par **Galou053**, le 15/06/2022 à 17:14

J ai échangé avec la RH s'en lui demandant pourquoi le motif était ainsi mais aucune nouvelle .

Par **janus2fr**, le **15/06/2022** à **17:57**

Bonjour,

La seule façon de rompre un CDD d'un commun accord en étant assuré de toucher les allocations chômage, c'est de signer un avenant au contrat modifiant son terme (ou en ajoutant un dans le cas d'un CDD sans terme précis).

Par **Galou053**, le **16/06/2022** à **07:32**

Je vous remercie pour vos réponses .